



CIRCULAIRE CDG90

01/2023

Tarifs des services du Centre de Gestion pour l'année 2023

Le conseil d'administration du centre de gestion, par une délibération du 2 juin 2023, a décidé de fixer les taux de cotisation et tarifs de l'année 2023 ainsi qu'il suit à compter du 1er juillet 2023, excepté les actions collectives en médecine professionnelle et préventive qui entrent en vigueur à la date du 5 juin 2023 :

Taux de cotisation	2023
adhérents disposant d'une masse salariale annuelle inférieure à 88 421 € bruts	2,48 %
adhérents disposant d'une masse salariale annuelle supérieure à 88 421 € bruts	2,024 %
Grand Belfort Communauté d'Agglomération (concours-service de remplacement)	0,530%
Territoire Habitat	0,8 %
Ville de Belfort (concours-service de remplacement)	0,530 %

Service de remplacement	2023
Frais de gestion	8,50 %

Paye	2023
au bulletin	8 €

Séances d'actualité (cotisations & photocopies)	2023
Secrétaires de Mairie - Communes Rurales	200 €
Directeur Généraux des Services - Communes moyennes	260 €

Photocopies de document	2023
A4 N&B (administrations)	0,04 €
A4 couleur (administrations)	0,06 €
A3 N&B (administrations)	0,06 €
A4 couleur (administrations)	0,08 €
A4/A3 noir/blanc ou couleur (particulier ou tiers)	0,18 €
Clé USB	5 €

Apprentissage des secrétaires de mairie	2023
intervenants	45 € brut de l'heure
Accueil d'un stagiaire (15 jours)	200 € brut par stagiaire

Location de salle	2023
1 salle de formation	150 € par jour
Les deux salles de formation	300 € par jour

Médecine professionnelle et préventive	2023
Pour chaque visite quel que soit le nombre de fois où l'agent est vu dans l'année. Y compris les agents non permanents recrutés par la collectivité directement ou par le service de remplacement du centre de gestion pour une durée cumulée d'au moins 3 mois.	75 €

Médecine professionnelle et préventive	2023
Tiers-temps (y compris les interventions de l'ergonome et du psychologue lorsqu'elles sont commandées par le médecin)	40 € de l'heure pour tous les adhérents, sauf ceux dont le personnel dépend du comité social territorial du centre de gestion
Toute action collective pour les saisonniers (incluant une sensibilisation des risques professionnels avec le port des EPI et l'état de santé lors d'un entretien individuel confidentiel)	75 €

Secrétaire de Mairie itinérante	2023
Sur adhésion (toute commune)	27 € de l'heure

Audit & conseil en organisation	2023
Sur convention	40 € de l'heure (devis préalable)

Coaching	2023
Sur convention	40 € de l'heure sur 6 à 8 semaines (devis préalable + convention)

Référent Déontologue	2023
Adhérents à titre obligatoire ou volontaire au Centre de Gestion	Gratuit

Documentation	2023
Le guide du fonctionnaire territorial	10 € par document
Prêt de livres	facturation de la valeur à neuf du livre en cas de non restitution de ce dernier

Analyse professionnelle (Bilan professionnel)	2023
Montant par agent (titulaire ou non) pour les collectivités et EPCI à fiscalité propre affiliées de moins de 500 habitants	299 €
Montant par agent (titulaire ou non) pour les collectivités et EPCI à fiscalité propre affiliées entre 501 et 1 500 habitants	499 €

Analyse professionnelle (Bilan professionnel)	2023
Montant par agent (titulaire ou non) pour les collectivités et EPCI à fiscalité propre affiliées entre 1 501 et 3 000 habitants	699 €
Montant par agent (titulaire ou non) pour les collectivités et EPCI à fiscalité propre affiliées entre 3 001 et 10 000 habitants	899 €
Montant par agent (titulaire ou non) pour les collectivités et EPCI à fiscalité propre affiliées au dessus de 10 000 habitants	1 199 €
Montant par agent (titulaire ou non) pour les autres personnes morales de droit public de moins de 50 agents	499 €
Montant par agent (titulaire ou non) pour les autres personnes morales de plus de 50 agents	999 €

Accompagnement Personnalisé à l'Élaboration du Projet Professionnel	2023
Niveau 1. Première information sur les démarches en matière de formation et les données statutaires dans le cadre d'un projet de mobilité	Gratuit
Niveau 2. Travail sur le CV, lettre de motivation, recherche de postes, conseils pour les entretiens etc	40 € de l'heure pour les seules collectivités affiliées à titre volontaire
Niveau 3. Accompagnement spécifique pouvant inclure des outils adaptés aux questionnements de l'agent et une aide à la recherche d'emploi.	40 € de l'heure pour les seules collectivités affiliées à titre volontaire

Archives	2023
Sur convention avec devis	Coût horaire déterminé au 31/12 N – 1 (25 € en 2022) + participation horaire au coût de fonctionnement (8,5% du coût horaire ou 2,13 € en 2022)

Prestations H&S	2023
Toute prestation prise en dehors du service de médecine, y compris l'aide à la réalisation de document unique	Sur devis fondé sur le taux horaire de 40 €

Psychologue du travail	2023
Toute prestation prise en dehors du service de médecine	40€ de l'heure

Accessibilité	2023
Convention toute prestation (FIPHFP, diagnostic accessibilité tout bâtiment etc)	8,5% du montant de la subvention FIPHFP

Action sociale (collectivités)	2023
prestations billetterie seules	0,35 % de la masse salariale
prestations billetterie & tickets restaurants	0,40 % de la masse salariale

Action sociale (agents)	2023
cinéma	5,5 € l'unité
europa-park (billetterie été)	40 € l'unité
spectacles, concerts, sport loisirs, parcs d'attractions/animaliers etc	remise de 10% appliquée au prix d'achat du fournisseur
billetterie « chèques cadeaux » (Darty, Kyrielles, Ticket Kadéos, Pass 3 SKDO ...)	remise de 5% appliquée au prix d'achat FRACAS
Bon d'échange (en lien avec les événements)	re-facturation à l'identique, à la demande des collectivités

Secrétariat médical	2023
secrétariat du conseil médical restreint pour les collectivités non-affiliées	81 € par dossier traité
secrétariat du conseil médical plénier pour les collectivités non-affiliées	178 € par dossier

Prestations techniques	2023
Aide au diagnostic sur la qualité de l'air	25 € de l'heure, sur devis
Contrôle des agrès de football, basket-ball, hand ball et hockey	25 € par agrès pris en charge
Contrôles des aires de jeu	50 € par aire prise en charge
Coordination de chantier SPS	25 € de l'heure, sur devis
Diagnostics Accessibilité	25 € de l'heure, sur devis
Assistance Maîtrise d'ouvrage déléguée	35 € de l'heure, sur devis

Formation	2023
Animation des séances d'actualité des secrétaires de mairie	90 € brut par séance
Convention "partage d'un savoir faire"	600 € brut par secrétaire formée + 300 € brut par module de formation complémentaire

Formation	2023
Formation initiale SST (2 jours) pour les agents des collectivités et établissements affiliés à titre obligatoire ou volontaire	96 € TTC
Formation initiale SST (2 jours) pour toute autre entité	102 TTC
Formation continue SST (1 jour) pour les agents des collectivités et établissements affiliés à titre obligatoire ou volontaire	54 € TTC
Formation continue SST (1 jour) pour toute autre entité	60 € TTC
Formation à la manipulations des extincteurs (de 2 à 4 heures) pour les agents des collectivités et établissements affiliés à titre obligatoire ou volontaire	36 € TTC
Formation à la manipulations des extincteurs (de 2 à 4 heures) pour toute autre entité	42 TTC
Formations obligatoires des assistants de prévention, des conseillers de prévention et des agents chargés des fonctions d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité pour une collectivité n'acquittant pas la cotisation additionnelle	85 € par jour

Rémunération des correcteurs (concours)	2023
Confection de sujets d'épreuves écrites	20.10 € (taux unique à multiplier par un coefficient fixé par le Président du Centre de Gestion
Confection de sujets d'épreuves orales	20.10 € (taux unique à multiplier par un coefficient fixé par le Président du Centre de Gestion
Réunion jury (Délibération)	20.10 € (taux unique à multiplier par un coefficient fixé par le Président du Centre de Gestion
Réunion jury (Epreuve)	Taux horaire correspondant à l'indice brut 274
Surveillance salle d'examen	Taux horaire correspondant à l'indice brut 274
Frais de déplacement	Remboursement sur la base du système en vigueur pour les personnels de la fonction publique territoriale
Correction de copies - concours de catégorie A	3,5 € la copie
Correction de copies - concours de catégorie B	2,75 € la copie
Correction de copies - concours de catégorie C	2,12 € la copie

Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes	2023
Pour tous les employeurs relevant du comité social territorial du centre de gestion	100 € par an
Pour tous les employeurs affiliés obligatoirement au centre de gestion ET disposant de leur propre comité social territorial ;	500 € par an
Pour tous les employeurs affiliés à titre facultatif ou non affiliés et disposant naturellement de leur propre comité social territorial.	1 000 € par an